

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [morinm04-cssrn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bdd7e2d6b61690d8bb273a51>

Date d'obtention : 2026-02-20 15:49:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Résumé - Information reçue concernant la procédure en dossier à caractère sexto

Il est retenu que la gestion d'un dossier à caractère sexto en milieu scolaire est indépendante des services policiers. Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires des policiers dans ce type de situation.

Il s'agit d'une procédure clé en main, pour laquelle il suffit de suivre les étapes prévues au protocole lorsque la situation concerne :

des informations reçues d'une victime ;

des informations reçues d'un élève qui s'autodénonce.

La responsabilité d'agir incombe à l'intervenant scolaire, conformément à son rôle professionnel au sein de l'établissement. L'intervention doit être réalisée uniquement par des intervenants formés à cet effet.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me donner un cadre, une structure et marche à suivre précise et donc de l'assurance dans mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Maintient de l'anonymat. Ne pas visionner le matériel.